

Par le bateau à vapeur Amazon, arrivé hier soir, on a reçu un journal de Louisiane, contenant des dates de New York et de Washington, plus fraîches que celles reçues Mercredi. Nous apprenons que le bill du nouveau tarif a définitivement passé aux deux Chambres; et que le Congrès devait s'ajourner le 26 Mai.

PARIS, 22 Mars. La contre-révolution n'est pas vaincue; le ministère est faible; les intrigues de cour sont actives. Voilà ce que nous avons dit et répété depuis la formation du nouveau conseil.

Une fois déjà ces ministres ont failli être renversés par la contre-révolution. Ils le savent mieux que nous, puisqu'ils n'ont réussi à détourner le coup que les menaces lors de la présentation de l'adresse qu'en offrant tous leurs démissions.

Aujourd'hui de nouvelles inquiétudes se font sentir, et surprennent le ministère de la même état de faiblesse, d'incertitude et d'atonie dont il n'a pas su sortir. Il paraît que les succès des absolutistes de Portugal ont ranimé les espérances et le courage de nos absolutistes. Un vent léger de 1815 souffle à la cour; on y reprend une confiance insensée, et de nouveau on y prononce les noms les plus impopulaires. Quand un déficit considérable vient de se révéler dans nos finances; quand la guerre d'Orient va compliquer toutes nos relations extérieures; quand la France a prouvé de la manière la plus énergique son amour de la liberté légale et constitutionnelle, certes le moment serait bien choisi pour confier la barre monarchique au pilote expérimenté de 1814!

On se presse trop au reste de triompher des événements de Lisbonne. L'Angleterre paraît avoir senti qu'elle deviendrait la fable de l'Europe, si elle permettait que le jargon d'un débauché apostolique détruisit en un moment son influence en Portugal et toutes les combinaisons de sa politique. Le Courier, journal du ministère anglais, déclare aujourd'hui assez clairement que l'Angleterre est décidée à tout risquer pour ne pas laisser impuni l'outrage qu'elle reçoit. Qu'à l'astuce, que de duplicité dans la conduite de ce jeune prince qui fait parade de ses sentiments constitutionnels à Vienne et à Londres, qui professe de son respect pour les volontés de son frère, qui prête serment à la constitution, et qui au même instant viole ouvertement ses promesses parce qu'il n'a point posé sa main sur l'Evangile ou qu'il était caché par la robe d'un évêque. Voilà ceux qui prétendent réformer les nations, qui leur prêchent d'être perverses, qui leur parlent au nom de la morale et de la religion! Le Portugal qui était moins agité depuis quelque temps, est maintenant en proie à la guerre civile. Les massacres et les proscriptions sont les fêtes triomphales du parti apostolique; cependant ses derniers crimes ne resteront point impunis, l'intervention de l'Angleterre le fera encore une fois rentrer dans la poussière; mais en attendant le sang aura coulé, ses vengeances auront été satisfaites: c'en est assez pour qu'il se félicite d'avoir fait un parjure du jeune prince dont il avait fait précédemment un fils rebelle.

Les cabinets européens, fortement préoccupés des affaires d'Orient, se croyaient du moins tranquilles sur l'Occident; ils se trompaient. La prévoyance même de M. de Metternich a été en défaut. Des causes de mésintelligence viennent de naître, l'incendie est aux deux extrémités de l'Europe; la guerre doit sortir inévitablement de ces complications; ce sera encore un bienfait du parti apostolique.

On annonce qu'un corps considérable de troupes sera cantonné dans le gouvernement d'Erzeron pour s'opposer aux divisions Russes qui pourraient arriver par la côte Asiatique.

Le firman du 10 Janvier, par lequel les Arméniens ont été bannis, ne fait mention ni de leur religion ni de leur attachement supposé à une Puissance étrangère; il ne donne pour raison de leur expulsion que l'accroissement excessif de la population Arménienne dans la capitale et les environs.

HAVRE 24 Mars. Les avis que nous avons reçus des Cayes par le brick l'Alfred, arrivé Samedi, sont loin d'être satisfaisants.

Les marchandises françaises se sont excessivement mal vendues sur cette place et il a été impossible d'obtenir des prix plus élevés que l'année dernière, ce qui promet aux envoyeurs de bien tristes résultats, puisque les retours donnent une perte de plus de 40 p. 0/0.

Le nouveau tarif était mis à exécution depuis un mois; en général, les estimations qu'il donne aux marchandises françaises nous sont très-onéreuses; il y a un grand nombre d'articles qui sont tarifés à 50 et 80 p. 0/0 plus cher qu'ils ne coûtent en France, c'est comme si on payait 12 ou 15 p. 0/0 de droits au lieu de 8.

On ne connaissait rien aux Cayes des arrangements que le Consul général de France avait, dit-on, autorisés à prendre avec la République. En attendant, le gouvernement qui paraît fort peu s'inquiéter de l'avenir, a fait une nouvelle émission de 400 mille en papier-monnaie, probablement pour acheter des cafés, cette mesure les a fait remonter à 9 au Port-au-Prince le 18 Janvier.

Le gouvernement Haïtien trouve qu'acheté à ce prix avec des chiffons timbrés du café qui donne 50 p. 0/0 de perte n'est pas encore une trop mauvaise affaire, si les commerçants étrangers ne le payaient

pas avec de meilleurs, valeurs, peut-être ils ne le trouveraient pas non plus trop cher. Phare.

Les nouvelles reçues de Rio-Janeiro, en date du 18 Janvier, sont de la plus haute importance. Le gouvernement du Brésil va lever un emprunt d'après le système de Londres, en émettant des billets de l'échiquier. Le ministre des finances a reçu à cet égard des instructions du premier ministre du Brésil, homme du plus grand talent et de la plus grande intégrité.

HAVRE, 25 Mars. Nous annonçons avec plaisir à nos lecteurs que l'importante mission relative aux travaux de notre port, dont la députation de notre Chambre de commerce était chargée près le gouvernement, est heureusement terminée. L'affaire a été traitée avant-hier au conseil des ministres, et elle y a eu un succès complet. On prépare l'ordonnance, qui pourra être présentée jeudi prochain à la signature du roi.

Grâce à cette première et heureuse infraction au système chancelant de la centralisation, nous ne verrons plus les navires s'échouer sur le banc de galet que les courans tendent sans cesse à former à l'entrée du port, ou prendre terre au milieu de nos magnifiques bassins. Phare.

Une députation de 25 nobles et membres de la Chambre des communes en Angleterre, tous propriétaires de domaines dans les Indes occidentales, a été admise il y a peu de jours à une audience particulière de S. M. George IV, pour lui présenter diverses considérations sur la position politique et commerciale de ces îles avec la métropole. Voici ce que l'on rapporte de cette conférence, à laquelle assistaient, comme ministres, le duc de Wellington, le chancelier de l'Echiquier, M. Huskisson et M. Grant.

La députation commença par exprimer la crainte des propriétaires colons, que le ministère actuel ne fût hostile à leurs intérêts, attendu que le bruit circulait déjà que le droit de propriété des esclaves devait être attaqué par un parti dans le parlement; qu'ils désiraient en conséquence connaître les intentions des ministres de S. M. sur un point aussi important.

Le duc de Wellington assura la députation que ses craintes n'avaient pas le moindre fondement, et que les ministres étaient on ne peut mieux portés à défendre les intérêts des propriétaires colons; qu'à la vérité il avait paru convenable d'insister sur l'adoption de mesures tendantes à améliorer le sort des esclaves, mais qu'on n'avait point l'intention de pousser la chose plus loin, et que ceci ne pouvait se considérer comme une atteinte portée au droit de propriété établi par des lois antérieures; que si ce droit était attaqué en parlement, les ministres de S. M. protégeraient l'intérêt des colonies avec autant d'énergie qu'ils en mettraient à défendre tout autre intérêt vital du pays; que de plus il ne craignait pas d'avancer que la législation des colonies (bien que ses décisions eussent été par fois peu modérées), ayant toutefois un pouvoir et des attributions clairement définies, il ne voyait pas pourquoi elle ne serait pas soutenue dans ses prérogatives de la même manière que l'était le parlement lui-même, et que cette protection lui serait certainement accordée si elle agissait avec modération et se renfermait dans les limites prescrites par la constitution; que ses décisions, quoiqu'elles ne fussent pas exactement conformes au désir et à l'attente des ministres de S. M., seraient néanmoins reçues avec un sentiment parfait de conciliation, et que puisqu'il se trouvait en présence de personnages qui jouissaient d'une grande prépondérance dans les colonies, il ne pouvait trop les exhorter à user de toute leur influence pour secondar cet esprit de conciliation, en favorisant l'amélioration proposée dans le sort des esclaves. M. Huskisson parla exactement dans le même sens et termina son discours en ajoutant qu'il ne connaissait pas du calamité extérieure plus grande que celle qui résulterait pour la mère patrie, de séparer ses intérêts de ceux de ses colonies. Après quelques autres pourparlers la députation se retira extrêmement satisfaite du résultat de cette conférence.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE. Sur le cabotage et la navigation intérieure des Etats-Unis.

Les Etats-Unis possèdent une ressource sur laquelle ne sauraient influer les empêchemens mis à leur commerce extérieur. Cette ressource, peu appréciée, peu remarquée, ne se trouvera bientôt au même degré chez aucune nation étrangère. Née dans le silence et l'obscurité, elle n'a encore été l'objet d'aucun calcul; les tableaux statistiques n'en font pas mention. On ne s'est pas occupé d'examiner ce que peut rapporter l'échange du superflu d'un des états en blé, contre le superflu d'un autre état en tabac ou en sucre; c'est là une affaire de famille; et, en effet, comment dire ce qu'est cet immense commerce de cabotage qui se fait sans sortir du pays? Veut-on le connaître? Suivez un seul des vaisseaux qui le font; prenez tel point de départ que vous voudrez: la cité de Washington, par exemple; voyez un de ces vaisseaux descendant le Potomac, la baie de Chesapeake, visitant les villes commerciales du Sud, entrant dans le golfe du Mexique, remontant plus haut encore le Missouri son rival, traversant les grands lacs; descendant, si vous le voulez, dans celui d'Érie, entrant dans le magnifique canal de l'Etat de New-York, coupant par le milieu la fourche du futur trident de Neptune, s'arrêtant au grand entrepôt du nouveau-monde, la cité de New-York; dépeignez-le vous encore, continuant sa route

par le canal jusqu'à la chute du Niagara, passant dans l'Ontario; de là, longeant par le S. Laurent la côte nord-est des Etats-Unis, et prenant en front les principales villes de-commerce; enfin rentrant dans le Potomac après avoir fait un circuit de plusieurs milliers de lieues, sur une route qui sera bientôt garnie de villes florissantes et d'établissements populeux. Pas un tonneau étranger n'est employé dans ce commerce; il est fait par les Américains seuls dans la paix comme dans la guerre. Dans quelques années, on pourra s'y livrer en suivant un chemin couvert depuis le Maine jusqu'au Mississippi et aux lacs, entièrement hors de la vue de l'ennemi, si ce n'est dans le court espace qui borde la côte du Canada. D'après les registres du commerce, sept cent mille tonneaux ont été employés l'année dernière dans le cabotage. C'est là tout simplement l'expression de la capacité des vaisseaux enregistres et contrôlés pour cet effet; car chacun de ces vaisseaux n'a, terme moyen, sur dix voyages par an, qu'une réparation, et prend chaque fois une cargaison, reste encore un mouvement de trois millions cinq cent mille tonneaux de produits échangés entre les diverses parties et les habitans de ce pays. On ne peut donner que par cet évaluation approximative une idée de l'importance de ce commerce; une interruption dans le commerce extérieur l'augmenterait, et c'est ce que ne sauraient désirer les autres nations; car la force est relative, et certaines nations ne sont puissantes que lorsque les autres sont faibles.

FEUILLETON.

AVIS AUX DAMES.

M. Estlin, professeur d'anatomie, dans un discours récemment prononcé à l'Institut de Bristol, (Angleterre,) sur la structure et les fonctions du corps humain s'est particulièrement attaché à convaincre son auditoire du danger de porter des vêtements qui serrent trop étroitement la taille. Après avoir démontré matériellement la position naturelle des viscères que renferme l'intérieur du corps, il a fait observer combien ces mêmes organes doivent être affectés et gênés dans leurs fonctions, lorsqu'ils sont artificiellement comprimés. Du moment où les côtes ne peuvent plus se dilater librement par l'effet de l'inspiration, nous devenons courts d'haleine, et sujets à des palpitations; cette pression est encore plus nuisible lorsqu'elle a lieu au-dessous des côtes, où elle n'approuve d'autre résistance que celle des chairs. On se trompe étrangement, a dit le docteur, en s'imaginant, comme on le fait dans le monde, que cette partie inférieure du corps doit, pour être parfaite, avoir une circonférence démesurément disproportionnée avec celle de la poitrine; telle n'est point en réalité l'intention de la nature. La plupart des maux d'estomac et de poitrine, contre lesquels la médecine de nos jours lutte constamment, proviennent d'accidens causés par l'usage indiscret des vêtements et qui qu'il faille sacrifier quelque chose aux usages et à la mode, il est encore moyen de concilier, en y mettant de la modération, le désir de plaire avec le soin que l'on doit à sa santé: le Dr. a terminé sa séance en invitant les dames à placer sur leur toilette une petite figure anatomique, dont la structure leur rappellerait sans cesse que l'espace que la nature elle-même a mesuré, est nécessaire, au cœur pour palpiter, aux poumons pour jouer en liberté, à l'estomac pour remplir ses importantes fonctions, et enfin aux milliers de vaisseaux absorbans qui courent les intestins, pour recevoir les sucs nourriciers, et porter la vigueur et l'énergie dans toutes les parties du système.

Le British-Traveller rapporte le fait suivant: Il y a à peu près six mois un nommé James Winsley fut pendu à Brighton pour vol fait avec effraction: sa femme jura qu'elle ne lui survivrait pas d'une minute. Elle est mariée depuis quinze jours avec un menuisier de Cambridge. O femmes! C'est méchant de faire de pareilles observations.

THEATRE D'ORLEANS.

L'ADMINISTRATION, d'après le désir général manifesté par le public, a l'honneur de l'informar qu'elle vient de réengager M. NOTAIRE et qu'en même temps elle a pris des arrangements avec les artistes qui composent sa troupe actuelle pour donner des représentations tous les Dimanches jusqu'au moment de son départ qui n'aura lieu que dans les premiers jours de Juillet prochain.—En conséquence on donnera

DIMANCHE, 1er. JUIN 1828.

Une représentation des

DEUX EDMOND,

Vaudeville en deux actes de Fils, Barré et Desfontaines.

Précédé d'une représentation de

La VIEILLE,

Opéra en un acte; paroles de Scribe, musique de Petis.

Le spectacle commencera par

Une Visite à Bedlam,

Vaudeville en un acte de Scribe.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de \$4 25 le baril, d'après le tarif les boulangers devront donner, pendant la semaine prochaine, CINQUANTE onces de pain pour un escalin. Nouvelle-Orléans, 30 Mai 1828.

D. Prieur, Maire

31 Mai

ESCLAVE EN MARONNAGE.

PARTI maronne dans le courant de ce mois, de chez la sous-signée, une négresse créole nommée CATHERINE, taille de 5 pieds 2 pouces, mesure française, figure allongée; elle est marchande et est partie maronne avec son paquet de marchandises. La personne qui l'arrêtera, recevra une récompense de dix piastres, en la conduisant à la geôle, ou chez sa maîtresse, rue St. Claude près du collège. 31 mai—3f. Mme. ROUQUETTE.

TICKET DE L'ADMINISTRATION. Manufactures domestiques—Améliorations internes. ELECTEURS D'ADAMS. JAMES VILLERIE—De St. Bernard, A. LEBLANC—De l'Assomption, C. BUSHNELL—De l'Est Baton-Rouge, N. DECLOUET—De St. Martin, B. MORRIS—Natchitoches.

Mr. PIERRE DENDIGNY sera soutenu, à la prochaine élection de Gouverneur, par un grand nombre d'électeurs.

Nous sommes autorisés à annoncer Mr. E. D. Wm. à la place de Représentant au Congrès, à la prochaine élection.

LEGISLATURE D'ÉTAT.

G. A. Waggaman, Chs. Maurian, P. Landreaux, J. H. Shepherd, M. Duralle, D. P. Burthe, Ant. Ducros.



Nouvelles Maritimes. PORT DE LA NLE.-ORLEANS. Expéditions.

Navire Washington, Brown, Charleston, Whitall, Jaudon et co. Brick Columbia, Jameson, Thomaston, W G Hewes, J Ogden et co.

Brick Brilliant, Gill, Havre, Arrivés.

Bateau à vapeur Planter, des Natchitoches, avec du coton à Peroux, Rivade et co; Toledano et Gaillard; et aux propriétaires à bord.

Bateau à vapeur Amazon, de Louisiane, avec 54 boucauds tabac à C A Jacobs; 19 à Russell et Barstow; 500 bls farine à Townsley et Prieur; 11 boucauds jambons à J Anderson; 3 balles coton à Dicks, Booker et co; et divers autres articles aux consignataires.

Bateau à vapeur Beaver, des Natchitoches, avec 10 balles coton à Wilkins et Lintou; 40 à J Hagan et co; 1 à J A Merle, et co; 19 à S Storns; 11 à Soher, Goodman et co.—30 pass.

Bateau de remorque Porpoise, Wood, de la Balize, ayant mis en mer le navire Huntress et les bricks Voluna, et William et Emilie, il a remorqué en ville le brick Allemand Anna.

Bateau à vapeur Livingston, Gordon, de Florence, (Alabama) avec 130,000 lbs. fer en saumons 85 balles coton à J G Banks, 31 balles coton à W M Beal, 17 à J Fowl r jr. 12 à M. White, 48 à J Peters, 17 à Dicks, Booker et co. 7 à J Hagan et co. 3 à J Annor, 10 à Thompson et Grant, 12 do à Birc 1 do suifa J Dicks, 1 malle à A Fisk et co.

Entrés.

Le brick Allemand Anna, Davis, de Curaçao. Nav. Washington, Brown, Philadelphie, sur lest.

Navire Cashmere, Whitney, de Liverpool rap. Brick Columbia, Jameson, de Thomastown, avec de la choux au capitaine.

Goel. Little Zee. Rowen, de Texas—rapporté. Brick Texel, Lafayor, de Beverly, avec un chargement assorti à divers consignataires.

Le bateau de remorque Grampus, a parti hier soir, pour la Balize et la Passe S. O.

Passage pour l'Angleterre ou la France. Le brick Swan, capt. H. Harding, partira sous dix jours, et débarquera des passagers dans les ports de la Manche. Les passagers qui désirent se rendre en France ou en Angleterre, ne peuvent trouver un meilleur occasion. Ce bâtiment a deux chambres vastes et aérées etc. S'adresser sur le champ au capitaine à bord, vis-à-vis le Principal, ou à S. P. MORGAN et Co. 29 Mai.

CANONNIERS ATTENTION!!!

La Compagnie prendra les armes Dimanche matin à 6 heures précises, au lieu ordinaire des rendez vous, complètement équipée pantalons blanc, par ordre de RELF, Adj.-major. 28 mai—4f.

AVIS aux Caboteurs, Pacoteurs et Colporteurs, trafiquant dans l'étendue de cet Etat.

Le sousigné, Adjudicataire de la ferme des Licences à accorder aux Caboteurs, Pacoteurs, et autres personnes, trafiquant, vendant, ou échangeant des marchandises sur les grandes routes et les cours d'eau dans cet Etat, prévient ceux qui cela peut concerner, que son bureau est ouvert tous les jours au coin des rues Conti et de la Levée, No. 43, où l'on délivrera les diverses licences pour douze mois, au taux qui est fixé par l'acte de la Législature, approuvé le 18 Février, 1825, conformément à l'acte intitulé "acte relatif au revenu de l'Etat et au paiement des dépenses causées de l'année 1826 et pour d'autres objets," approuvé le 25 Avril 1826.

Le Premier prévient ceux qui trafiquent ou vendent eux-mêmes, ou par leurs esclaves ou salariés, hors des limites de cette cité, qu'il s'ira contre ceux qui ne seront pas munis de licence. Il annonce également que Mr. P. D. Henry est son agent, et qu'il est autorisé en conséquence à délivrer des licences signés par moi. Il a placé dans chaque paroisse un agent de surveillance, l'amende est de \$50 à 100. Ceux dont le terme de licences se trouve expiré, sont requis de venir les renouveler, sous les peines énoncées ci-dessus. 6 mai. LOUIS ALLEY, fermier.

Mr. ALDEBERT

HORLOGER, rue de Chartres, près de la pharmacie de Mr. Blanchet, étant malade et devant partir sous peu de jours pour l'habitation de M. Sauniat père, prie les personnes qui lui ont confié des montres, de vouloir les retirer tout de suite. 19 mai—2

SUCRE.—Les sousignés offrent à vendre, 100 boucauds Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser le 1er mai JOHN HAGAN & Co.

Reçus par les navires Saphire du Havre, et Dewitt Clinton, de New-York.

Circassienne Pour Pantalons. Bouracan Coutil Cotonnade croisée. Guingam, Madras, Mouchoirs demi-douil.—A vendre chez AUGUSTE BIOTAT, 188 rue Toulouse 30 avril



Tirage de la cinquième classe de la LOTERIE

DES ECOLES PUBLIQUES. 1re. série 7,982 6me. série 0,455 2e. série 10,479 7me. série 4,217 3e. série 6,028 8me. série 8,830 4e. série 15,144 9me. série 14,503 5e. série 12,396 10e. série 3,761

Les billets ayant droit aux dix gros lots gagnans sont: No. 7,982 \$6000; No. 10,479 4000; No. 6028 3000; No. 13,144 2000; No. 12,896 1800; No. 0,655 1400; No. 4,217 1200; No. 8,850 1140; No. 14,503 1140; No. 3,761 1140.

Tous les billets, les numéros desquels se terminent par *982 ou *479 Do. do. 028 144 396 655 217 ou 830 46 Do. do. 503 100 Do. do. 761 200 Do. do. *82 ou *79 14 Do. do. 28 44 96, 55, 17 30 03 ou 61 4 Do. do. 2 ou 9 6

*Ayant droit à deux lots gagnans 1 de 40 et 1 de \$6. *Do. do. do. 1 de \$8 et un de \$6.

On peut s'adresser immédiatement pour le paiement des lots gagnans, ou renouveler la chance dans la

LOTTERIE

De l'Eglise Evangélique Française, PREMIERE CLASSE. Qui sera tirée Samedi 7 Juin.

Billets—entiers 6 piastres, demis 3, et quarts une et demie. à l'heureux Bureau de P. V. BARRET, Rue St. Louis, No. 37, face de la Bourse. 27 mai

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS VIN de Bourgogne blanc moussoux 1re. qualité.

Do de Champagne rosé et blanc moussoux. 1re. qualité. Do du vin moussoux. Do Chamblégin. Do Medoc en caisse de 12 bouteilles. Do Chateau Margaux, St. Estéphe, Cote Rotie, Plant-Bayon et Laite. Do Gruau Larose et buge. Fromage de Gruyère de la Suisse, Crêpes unis et à carreaux, Ecossais du dernier goût, Mousselines Suisses, Grains, bar de soie anglais, Pêpeline, Organdies, Gaze, Pêpeline et rubans français, Mouchoirs de coton bleu et blanc, Bandannas, Mazulipatans, et batistes, Shalls de couleur, Madappolans, Lampes mécaniques de Gosten, Couvertures françaises de 3 points. Presque tout ayant droit au drawback. 26 mai. THEODORE NICOLET & Co.

A VENDRE, OU A LOUER. Une maison en briques, située à l'encoignure des rues des Français et Moreau, faubourg Marigny, du côté du Canal; a-tout-à-fait double et deux cours séparés, puits &c. Pour plus ample renseignement et les conditions, s'adresser à Mr. JEAN SARRIA, rue Jefferson. 26 mai—2f.

POUR BORDEAUX. Le navire neuf doublé et chevillé en cuivre, de première classe, le MERIDIEN, capit. Adams, ayant la majeure partie de son chargement engagée, et allant à bord, sera expédié promptement. Ce bâtiment conduit par sa marche supérieure, ayant des emménagements commodes et spacieux, peut recevoir une vingtaine de passagers.—Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

JULES LEBLANC, Rue Royale, No. 182.

Ce navire devant partir positivement du 10 au 15 Juin, les personnes qui désireraient assurer leur passage seront bien de s'en occuper immédiatement.

SOIXANTE caisses Vin de Champagne 1re. qualité en débarquement du navire Crescent venant du Havre—à vendre par J. LEBLANC, Rue Royale. 16 mai.

DEMANDE D'EMPLOI. Un jeune homme marié, habitant aux travaux d'une habitation et connaissant la conduite des esclaves, désirerait trouver à s'employer comme gérant. Parlant facilement les langues française et anglaise, il pourrait aussi s'occuper de l'éducation des enfans de l'habitant qui l'honorerait de sa confiance. S'adresser, pour plus amples renseignements, au Docteur Thomas, à l'encoignure des rues Royale et d'Orléans. 21 mai.

COUR DE PAROISSE pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Joseph Chaperon contre ses créanciers.

Sur l'enregistrement du tableau de distribution de M. Augustin Rousseau, syndic des créanciers dans cette affaire, et sur motion d'Octave Rousseau, Esq. avocat dudit syndic, la Cour ordonne que les créanciers dudit Joseph Chaperon et toutes autres personnes intéressées aient à déléguer par devant la Cour avant l'expiration du neuf Juin prochain 1828 les raisons pour lesquelles ledit tableau ne serait pas homologué, et ledit syndic déchargé de toutes fonctions et responsabilité dans l'affaire ci-dessus mentionnée.—Je certifie par le présent ce qui précède. 29 mai. Thos. S. KENNEDY—Greffier.

Legons particulières. Une personne bien recommandée, possédant parfaitement la langue anglaise, et connaissant aussi les langues française et latine, désirerait s'employer pendant un couple d'heures tous les jours, à donner des leçons particulières. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille.

DEMANDE D'EMPLOI. Un jeune homme, très-bien recommandé, désirerait trouver une place de teneur de barre dans un café, ou dans un magasin, ou bien sur une habitation. S'adresser au bureau de l'Abbeille, où l'on fournira les meilleurs renseignements. —28 mai.

810 DE RECOMPENSE. Deux chevaux américains, l'un est vieux, très gros, maigre et blessé, l'autre sur le Garrau; l'autre noir, petite tête étoile blanche au front, un grosneur, occasionné par le frottement de la selle, à l'articulation du haut de la jambe gauche, ont été volés Mardi 22 Avril dernier.

La récompense de dix piastres, est acquise, à celui qui les ramènera au sousigné, rue de l'Esplanade No. 146. F. S. LABROUCHE DUSIN. 9 mai—3